

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers, 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions requises et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Juillet 1880.

Chronique générale.

Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement reconnaissait qu'il s'était avancé trop loin dans la voie de la persécution religieuse et qu'il cherchait à grand peine un moyen de se tirer de ce mauvais pas.

Une note publiée par un journal officiel laissait entendre que le ministère ne demandait pas mieux que de voir les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux se poser sur le terrain de la question religieuse.

Cette note laisse assez grossièrement paraître des craintes et percer la vérité que nous sommes en mesure de dire ici tout entière.

Dans la quinzaine qui vient de s'écouler, les rapports des préfets se sont multipliés au ministère de l'intérieur, et, malgré le désir que ces honorables fonctionnaires ont de faire plaisir à M. Constans, ces rapports sont unanimes à constater l'influence désastreuse que ne manquera pas d'avoir l'exécution de la seconde partie des décrets du 29 mars sur les élections du 1er août.

Nous appuyons surtout sur ce point qui a été cependant signalé par plusieurs de nos confrères, à cause de son pressant de ces rapports et de l'importance spéciale de cette nouvelle, qui est loin de nous surprendre, quant à nous.

On prétend même qu'en face de cette éventualité, le gouvernement aurait abandonné complètement toute mesure de poursuites contre les congrégations non encore autorisées.

Mais il est prudent toutefois de se méfier des bruits de couloir que le gouvernement serait trop heureux sans doute de tenir lui-même pour certains. Mais il y a l'opposition radicale !

En résumé, on peut donc tenir pour absolument certain qu'il n'y aura aucun nouvel attentat contre les congrégations avant les élections prochaines, c'est-à-dire avant le 1er août.

C'est grâce aux rapports des préfets qui constatent le mauvais effet de la matinée du 30 juin et ne répondent plus de l'avenir, qu'il a été décidé de nouveau, quand on sera sûr du résultat des élections, aux injonctions du radicalisme intransigeant et aux lâches condescendances de l'opportunisme.

Le ministre de l'intérieur va adresser aux préfets une circulaire relative aux prochaines élections et à la session des assemblées départementales.

On annonce que, par dérogation à la loi sur les réunions publiques, qui n'admet les réunions électorales que pour les élections législatives ou sénatoriales, les réunions électorales pour les élections départementales seront admises par simple tolérance. Elles devront cesser dans les délais impartis.

Pour y assister en dehors de sa circonscription, il faudra, on se le rappelle, être candidat.

En 1792, André Chénier, qui devait l'année suivante porter sa tête sur l'échafaud et qui était déjà traité de mauvais citoyen, écrivait dans un journal les lignes suivantes à l'adresse de Pétion, maire de Paris :

« Monsieur Pétion, les intransigeants sont ceux qui se dévouent aux intérêts d'un parti pour obtenir des applaudissements ou des dignités.

« Monsieur Pétion, les intransigeants sont ceux qui font plier ou laissent plier les lois sous la volonté des gens à qui ils se croient redevables.

« Monsieur Pétion, les intransigeants sont ceux qui, étant magistrats publics, flattent lâchement les passions de la multitude qui règne et les fait régner.

« Monsieur Pétion, voilà les intransigeants »

A combien d'autres pourrait-on aujourd'hui adresser le rude langage d'André Chénier à Pétion ?

LE 14 JUILLET EN PROVINCE.

M. le comte de Ségur-Lamoignon adresse à l'Univers la lettre suivante, qui dénonce d'abominables scandales opérés dans la nuit du 14 au 15 :

« Carnac (Morbihan), 16 juillet 1880.

» Monsieur,

Vous avez invité vos lecteurs à vous transmettre la nouvelle des incidents qui se rattacheront aux décrets du 29 mars en voie d'exécution depuis le 30 juin dernier. En voici qui en émanent aussi directement que de la fête dite nationale du 14. Dans la nuit du 14 au 15 et dans celles qui l'ont précédée, 31 églises du seul arrondissement de Lorient ont été profanées par des misérables qui en ont brisé et pillé les tronc ; c'est d'un fonctionnaire que je l'apprends à l'occasion du vol commis dans une de ces églises, celle de Plouharnel, près de Carnac.

L'école de crochetage, fondée et inaugurée par M. Andrieux, le 30 juin, sous le haut patronage du gouvernement républicain, promet, vous le voyez, de faire merveille. C'est un lien de plus établi désormais entre la grande fête républicaine, l'anniversaire et les décrets. Les maisons particulières, du reste, se sentent menacées comme les églises, et chacun ne songe plus qu'à se barricader chez soi pendant la nuit. C'est une ère nouvelle qui commence : Magnus ab integro nascitur ordo. La France aura-t-elle autant de patience qu'en 93 ?

» Veuillez agréer, monsieur, etc.

» Comte de SÉGUR-LAMOIGNON. »

Une nouvelle édition de la Consultation de M. Rousseau vient de paraître ; elle contient les adhésions d'un grand nombre de barreaux, — il n'y en a pas moins de 220. Nous venons de parcourir ces trente-cinq

grandes pages in-4°, remplies de noms ; il n'est pas de lecture plus instructive.

Toutes les cours de France sont là représentées. Dans beaucoup de grands barreaux : à Aix, à Marseille, à Angers, à Caen, à Chambéry, à Limoges, à Lyon, à Montpellier, à Orléans, à Pau, à Rennes, à Nantes, à Riom, au Havre, à Toulouse et dans près de cent autres, nous trouvons des adhésions de la majorité des avocats inscrits au tableau. Dans plusieurs, et des plus importants, c'est la presque unanimité qui a adhéré, notamment à Lyon, où tous les membres du conseil, sauf deux, sont en tête de la liste.

Et ce ne sont pas des avocats sans notoriété et sans crédit qui ont envoyé leurs noms.

Il y a en France 350 barreaux ; bon nombre ne sont pas assez importants pour avoir un bâtonnier. Or, nous avons remarqué parmi les adhérents 287 bâtonniers ou anciens bâtonniers ; 7 ont adhéré, le huitième est l'avocat du préfet. A Rennes, à Aix et à Nantes, 5 anciens bâtonniers ont adhéré ; 4 à Grenoble et à Montpellier.

Mais il est impossible de tout citer. Disons seulement qu'à l'heure actuelle il y a plus de 1,600 adhésions ; et il en arrive de nouvelles chaque jour. Que répondre à cette éloquence de chiffres !

La protestation juridique en faveur des libertés les plus chères et des droits les plus sacrés a une importance écrasante pour le gouvernement dont les attentats ont réuni contre la République les hommes plaçant le respect de la Religion et de la Justice au-dessus des basses passions du parti qui s'érige en factieux contre la Foi et les traditions de la France.

Des difficultés diplomatiques paraissent surgir en ce moment entre le gouvernement anglais et le cabinet français au sujet des affaires d'Orient. Le retour à Paris de M. Challemel-Lacour n'aurait pas d'autre cause, si l'on en croit l'affirmation d'un membre du cabinet dans une toute récente conversation

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41

(Suite.)

J'avais, dans ma terreur, saisi le bras de M. de Savors, et M. de Savors, dans son trouble, m'avait retenue et me retenait encore comme l'on retient quelqu'un exposé à périr et que l'on veut arracher à la mort.

Bouleversée, honteuse de mon mouvement et de mon appel au comte par son prénom de « Maurice » (appel et mouvement bien inconscients, mais qui scandalisèrent mademoiselle de Savignan et me couvrirent de confusion), je m'éloignai vivement de M. de Savors.

— J'ai cru que nous étions foudroyés, balbutiai-je, pour excuser mon impétueux mouvement.

— Nous avons bien failli l'être, dit le comte.

— Je le suis même, dit sèchement Régina.

Le comte et moi ne nous hasardâmes pas à lui demander par quoi elle l'était, puisque le tonnerre qui avait percé le toit, traversé la mesure et fui par la cheminée, ne l'avait pas touchée, qu'elle vivait. Nous nous en doutions.

J'appréhendais en rentrant une remontrance de mademoiselle de Savignan. Elle ne m'en fit pas,

mais sut me faire sentir autrement l'inconvenance que j'avais commise en courant me sauver de la foudre près du comte. A la bibliothèque, raide, composée, elle me multiplia les observations : j'avais mal corrigé les cahiers d'Antoinette, je lui avais donné trop de devoirs ou pas assez, ma prononciation anglaise était dure, mon italien mauvais. Enfin j'étais constamment en faute, je péchais plus que le juste, qui pêche déjà sept fois par jour. Hors la bibliothèque, mademoiselle de Savignan affecta de me parler à peine, de ne pas m'apercevoir.

Je supportai, avec une placidité étrangère à mon caractère, ces reproches et ces grands airs, blessants dans leur intention de me rappeler un incident ennuyeux, qui, à bien l'étudier, n'était, mon Dieu ! pas déjà si condamnable. Pensant qu'elle se conduirait ainsi un jour ou deux, puis qu'elle redeviendrait bonne, je m'efforçai de reconquérir sa bienveillance. Mais cela dura. Vainement j'étais prévenant, exact, soumis ; mes soumissions, mes prévenances, mon exactitude ne triomphaient qu'à demi de son mécontentement ; une négligence, un mot, tout, rien, réveillait ses dispositions hostiles.

Les attentions de M. de Savors m'encourageaient à la patience. J'en avais, j'en usais. Cependant, sans cesse froissée, mes efforts repoussés, je me décourageai et n'apportai plus la même ardeur au

travail. J'évitai aussi de me rencontrer avec mademoiselle de Savignan ailleurs qu'à la bibliothèque, où je n'arrivais que juste à l'heure, de peur d'être rebulée ou réprimandée devant les hôtes.

Mon juste à l'heure me mit une fois en retard de quelques minutes. Lorsque j'entraï, M. de Savors traduisait la version d'Antoinette. Régina, le sourcil froncé, me dit d'un ton hautain :

— Mademoiselle David, vous vous oubliez... Je vous ai attendue !

A ce ton, à ce brutal avertissement, et le comte là, je reculai comme mordue par un aspic. J'aurais tenu un poignard, je l'en aurais frappée. La colère m'inspirait de folles vengeances. Toutefois, je me contins. Mais, trop femme pour laisser passer une pareille apostrophe, je pris un petit air dégagé, et, toisant impertinamment Régina, je lui dis avec un sourire où perçait la lame :

— S'il en est ainsi, mademoiselle Otlicourt de Savignan est plus avancée que Louis XIV qui n'avait, lui, que failli attendre...

Sur cette répartie qui avait le double mérite d'être une vérité et un trait, je tournai le dos à Régina et m'assis à mon pupitre préparer tranquillement, du moins en apparence, les cahiers d'exercices d'Antoinette.

L'honneur était satisfait. Ma balle répondait au feu de mademoiselle de Savignan. Manche à manche, nous étions quittes.

Je jouis un moment du plaisir de demeurer maîtresse du terrain ; car Régina, confondue, sortit de la bibliothèque sans prononcer une parole. Mais ma jouissance fut courte.

En cédant outre mesure à l'irritation de mon amour-propre offensé, de ma dignité attaquée, j'avais dépassé les limites conventionnelles qui circonscrivent les inférieurs dans les bornes du respect quand même envers ceux qui les emploient. L'honneur d'une institutrice ne lui commande pas de le sauvegarder en risquant à la hauteur d'un supérieur, sur ce ton leste, frisant l'insolence. Prise en faute, je devais me taire ou j'aggravais mes torts et portais plus grande atteinte à la dignité que je prétendais défendre. La déroute de mon adversaire était donc une humiliation ; ma victoire, un désavantage. Je n'avais pas à entonner de Magnificat, mais à murmurer les psaumes de la pénitence.

Je levai furtivement les yeux du côté d'Antoinette et de M. de Savors. Un dard s'enfonça dans mon cœur.

Grave, froid, le comte suivait sur mes traits altérés les phases de mes réflexions qui s'y reflétaient fidèlement. Il me désapprouvait d'avoir manqué à Régina, à lui ! Régina n'était-elle pas sa fiancée ?

Sa désapprobation et l'idée que je lui avais manqué m'atterra. Je ne pus achever la leçon ; je serrai

avec plusieurs députés qui s'inquiétaient de la tournure que semble prendre les affaires extérieures.

Après les élections aux conseils généraux, un mouvement administratif viendra apporter quelques changements dans diverses préfectures.

La sœur de Courbet a écrit au ministre des finances pour demander la restitution des sommes payées par son frère pour la reconstruction de la colonne Vendôme.

Il est curieux de remarquer que c'est M. Emile de Girardin qui s'était chargé de « lancer » le journal de M. Henri Rochefort. On lit dans l'*Intransigeant* d'hier :

« L'administration du *Petit Journal* s'était engagée à expédier l'*Intransigeant* à un certain nombre de correspondants des départements; par suite d'une manœuvre que nous ne qualifierons pas, cette administration n'a pas fait ces expéditions la nuit dernière, de sorte que l'*Intransigeant* a manqué dans un certain nombre de localités. »

Le *Père Duchêne* constate que « les chefs de la Commune de Paris sont rentrés en France comme des triomphateurs, » et il s'écrie : « QUEL SOUFFLET POUR LES CONSEILS DE GUERRE ! »

« Lieutenants-colonels, dit-il, colonels, généraux de brigade, généraux de division, commandants de corps, maréchaux de France, sortez de vos casernes, et apprenez le cas que fait de vos jugements le peuple des faubourgs, acclamant les amnisties, et les vengeant, dans un quart d'heure, de tous vos considérants, de toutes vos insultes, de tous vos verdicts, de toutes vos délibérations, de toutes vos écritures. »

UN DUEL.

Les champions sont éteints; les Chambres font silence. La France agitée et inquiète regarde anxieusement. Dans le champ clos de la politique sont descendus deux hommes dont la lutte va décider de son sort.

Les combattants ne sont pas Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. Il faut descendre plus bas, beaucoup plus bas.

Le premier n'est pas de race belliqueuse. Juif d'origine, sans patrie, la franc-maçonnerie a fait de lui depuis dix ans son principal instrument. M. de Bismark, qui a le premier révélé cette origine, ne s'est pas trompé. Né dans une famille nomade, il est devenu Français, comme son père ou son grand-père était devenu Génois, — en passant. Un accident d'enfance l'ayant rendu impropre au service militaire, il a choisi à vingt et un ans la nationalité française. Cette nationalité obtenue, il l'a exploitée à outrance. C'est dans le sang.

Son bagage financier et politique était

mince: en dix ans, il est devenu riche et puissant. Comme beaucoup de gens de sa race, il n'a pas de courage, mais il a de l'audace. Si non timent, timent.

En 1871, il a eu peur. La boursoufflure de ses harangues s'est dégonflée en un instant. Il a fui devant M. Jules Simon, et il est allé à Saint-Sébastien compter ses économies. Peu à peu la confiance lui est revenue: l'habileté de son ami Clément Laurier venait si bien à bout des commissions de l'Assemblée! Il a repris son jeu avec une mise centuplée, nouant des intrigues, renversant ses adversaires et gagnant toujours.

Il a battu M. le duc de Broglie, plus habile à s'emparer du pouvoir qu'à s'en servir. Il a battu M. le maréchal de Mac-Mahon, si brave quand il marche au canon, si crédule et si faible quand il croit gouverner. Il en a battu bien d'autres dans les coulisses parlementaires, n'ayant qu'une arme, toujours la même: la corruption. C'est encore un trait de race.

Il a écarté toute indépendance et toute intégrité. Il n'a plus autour de lui que des instruments dont sa grossièreté et leur servilisme font des valets. Les Chambres, les ministres, les généraux, les parquets, les ambassadeurs n'ont d'autre volonté que la sienne. C'est le pouvoir absolu, ou peu s'en faut.

Et voilà que cet homme si puissant, comme en 1871, est pris de peur. La parole s'arrête dans son gosier. Il a vu marcher vers lui un adversaire.

Cet adversaire a du moins du sang français dans les veines. Il descend du train de Genève avec sa valise de proscriit. Il n'a pas une escorte de cuirassiers; mais une foule en délire, prête à l'émeute, le suit en l'acclamant.

Dévoiy, ayant depuis longtemps renié son origine, d'ailleurs mêlée, il en a conservé les qualités principales. Il n'a pas d'ambition; mais il a toutes les haines accumulées de la souffrance et de l'exil. De la petite pierre qu'il tient dans sa fronde, il frappera au front le Goliath opportuniste. Puis il rentrera dans la foule, où il disparaîtra. Il ne sait ni guider ni contenir cette foule qu'il excelle à déchaîner. Elle fera son œuvre de foule: elle détruira.

Ce n'est pas un César nouméen qui vient supplanter le César génois. Non, c'est, à l'heure fixée par la Providence, le châtimant qui approche.

Nous assistons à ce spectacle avec confiance. Les combattants s'entre-détruiront: aucun n'aura la victoire. La victoire de l'un serait la dernière des hontes, celle de l'autre la dernière des catastrophes.

Quand ils auront fait table rase, croyants consolés, patriotes vengés, Français régénérés, nous verrons s'accomplir les desseins de Dieu.

Etranger.

ANGLETERRE. — L'opinion générale exprimée par les journaux anglais est que la fête du 14 à Paris a été surtout goûtée par la

plèbe et que la foule a été très-froide envers M. Grévy.

Il vient d'être décidé que le monument devant être élevé à la mémoire du Prince impérial de France, par souscriptions recueillies dans l'armée et la marine anglaises, sera érigé sur la façade méridionale de l'arsenal de Woolwich.

La construction de ce monument coûtera 400,000 francs et a été confiée au comte Gleichen.

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid que les ouvriers de Barcelone ont adressé leurs félicitations à Rochefort, et le jour de la grande fête à Paris, le drapeau rouge, ou plutôt une loque, a été arboré à plus d'une fenêtre d'artisan.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de faire graver et distribuer à toutes les musiques de France la belle marche patriotique que M. Sellenick a composée tout exprès pour la cérémonie de la distribution des drapeaux, et qui a été jouée pour la première fois mercredi, pendant le défilé des députations.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux commandants de corps d'armée des instructions spéciales pour que des punitions sévères soient infligées aux militaires qui ont causé du scandale pendant la soirée du 14 juillet, dans différentes villes de garnison.

On annonce une nouvelle réforme dans l'armée. Les cuirassiers vont disparaître pour devenir des dragons. La réforme commencera par les régiments de numéro pair, 2, 4, 6, etc., qui vont déposer la cuirasse.

L'APPEL DES CHEVAUX DE RÉSERVE.

La Chambre des députés a accepté, en votant le budget de la guerre, une somme destinée à faire un essai de l'appel des chevaux de la réserve dans certains corps d'armée à désigner par le ministre.

Tous les chevaux sont inscrits sur les registres du recrutement, et peuvent en temps de guerre être requis pour le service militaire, et il n'est pas trop de toute notre richesse chevaline pour subvenir aux services de l'artillerie, de la cavalerie et des transports.

Dans ce sacrifice momentané, la propriété est scrupuleusement garantie. Chaque cheval est estimé à son prix vrai par une commission à l'époque du recensement. Ce sera son prix d'achat, s'il lui arrive un accident pendant la durée de la réquisition.

Cette loi, qui met à la disposition de l'armée ces auxiliaires indispensables, est d'une application très-délicate.

Ces milliers de chevaux, livrés à l'Etat au moment de l'appel, ont besoin d'avoir à l'avance une destination fixe.

Il est nécessaire d'étudier les rouages à

je m'écriai dans un élan de douleur :

— La mort ! la mort ! mon Dieu, la mort !

— La mort ! dit-on derrière moi : Voulez-vous mourir ?

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Fête nationale du 14 juillet. — Bulletin, par X. Dachères. — Les drapeaux de la France, par F. Bourgeat. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Théâtres, par Damon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le Parc, à Bruxelles. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Fête nationale du 14 juillet : arrivée d'un train de plaisir, à la gare du chemin de fer de l'Est. Décoration de la place de la République. Monument de la place de la République. Œuvres de MM. Morice frères. Distribution de secours aux indigents, à la mairie du VI^e arrondissement. — Histoire du drapeau français : Louis-le-Gros prenant l'Oriflamme de Saint-Denis, l'étendard de Philippe-Auguste à Bouvines, l'étendard de saint Louis à Damiette, la bannière de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans, le drapeau blanc à Fontenoy, les drapeaux des volontaires de 1792, les aigles à Wagram, le coq gaulois à Constantine, drapeaux et étendards de 1880. — Théâtre-Français : *Garin*, drame en cinq actes, en vers, par M. Paul Delair. — Le Parc, à Bruxelles. — Rébus.

instituer pour qu'aucun désordre ne puisse s'introduire dans ce grand service au moment de la mobilisation.

Il nous semble que le but serait atteint, en affectant chaque cheval avec son numéro de série à un service particulier, et cela à l'époque du recensement. La batterie, le escadron ou la remonte seraient avisés de la demeure du cheval, de son prix, du nom du propriétaire. Le nom des soldats appelés à se servir de la bête serait inscrit à côté, sur les mêmes registres, et sur des étiquettes accolées aux harnachements essayés avant l'avance, et avec une destination fixe.

C'est un peu le système des Allemands, perfectionné. Il y aurait un dérangement pour le propriétaire qui aura à prévenir le bureau de recrutement le plus voisin, à chaque changement de cheval. C'est un bien petit mal désordres.

De l'expérience qui sera tentée, si le Sénat adopte ce crédit, il en ressortira, nous en sommes sûrs, des mesures préventives, légalement adoptées, qui satisferont tous les intérêts en même temps qu'elles assureront les nécessités du service. (*Grand Journal*.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

22 ET 24 AOUT 1880.

Hippodrome de Varrains-Chaot.

Premier jour de courses. — Dimanche 22 août.

1^o PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders); 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

Engagements le mardi 27 juillet, avant 4 heures du soir. — Déclaration du forfait le jeudi 5 août, avant 4 heures du soir.

2^o COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

3^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 10 août, 4 heures du soir.

4^o COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses; 1,000 fr. et les entrées à réclamer, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. — Les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 10 août, avant midi.

les cahiers et, congédiant Antoinette, je quittai la bibliothèque précipitamment.

Mademoiselle de Savignan descendait l'escalier que j'allais monter; je m'enfuis dans le parc.

Fiévreuse, agitée, l'esprit obscurci, le cerveau troublé, je marchais longtemps, longtemps, suivant les sentiers sans me demander où ils me conduisaient, marchant pour marcher, espérant que la fatigue calmerait mes nerfs excités. Parfois, je ramassais machinalement un caillou, je cueillais une baie mûre, une branche de chèvre-feuille, j'arrachais une mousse aux écorces des arbres et machinalement je rejetais le caillou, la baie, la mousse. Les ronces arrachaient ma robe, les piquants des houx ensanglantaient mes mains quand je décroisais leurs entrelacements pour passer; mais ils ne m'arrêtaient pas; je continuais à marcher. J'avais une tarentelle napolitaine aux lèvres. Elle était gaie, la tarentelle, gaie comme Naples sa patrie, Naples, la ville vermeille, qui se mire dans les flots de son golfe d'azur et vit à l'ombre du Vésuve dont le sommet, la nuit, la couronne d'un diadème de feu. Naples l'amante du soleil, Naples le paradis de l'Europe.

Ma mère avait été à Naples à la fête de Piedigrotta où le peuple compose les chansons de l'année. Elle y avait entendu cette tarentelle et me la chantait quand je lui disais: Mère! chante-moi l'Italie! chante-moi la tarentelle et fais-la moi danser.

O mes pauvres beaux souvenirs d'enfant! O mes pauvres beaux rêves d'alors! La petite fille dansait, ses petites menottes dans les blanches mains maternelles: elle dansait balbutiant les vers, et, à chaque bond de ses petits pieds chaussés de souliers bleus, sa mère se baissait et nichait un baiser dans les fossettes roses de ses joues, de ses petits bras potelés, de ses petites épaules nues mal emprisonnées dans la gorgère de son tablier de mousseline. Quel gai chant! quelle gaie aurore! Hélas! où était la mère? où était la fille? La mère dormait. La fille chantait. Elle chantait la tarentelle de Naples, seulement il n'y avait plus de danses, de petits souliers bleus, de fossettes, de baisers. Ils étaient, avec les fleurs d'avril, effeuillés, flétris. J'étais saisie à ce souvenir d'enfance d'une souffrance qui me torturait le cœur et gonflait ma poitrine, je m'affaissai sur le gazon d'une clairière et, la figure pressée contre terre, dans un épuisement moral et physique, je me mis à pleurer convulsivement en implorant la pitié de Dieu.

Faites, mon Dieu, murmurai-je, faites que cette terre recouvre mes os. J'ai soif de l'éternel sommeil. La chaîne d'épreuves que vous m'imposez est trop lourde; je ne puis plus la traîner. Délivrez-m'en. Rappelez l'orpheline, réunissez-la à ses parents; elle aspire au repos du ciel.

Et, étreignant la terre comme pour m'y engloûtir,

Lundi 23 août
GRAND CARROUSEL
Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 24 août.
1^o COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le mardi 27 juillet, avant 4 heures du soir. — Publication des poids le jeudi 5 août, à 4 heures du soir. — Déclaration de forfait le jeudi 12 août, à 4 heures du soir.

3^o COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4^o COURSE DE HAIES (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. — 2,200 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 10 août, avant midi. — Publication des poids le jeudi 12 août.

Dans le cas où un seul cheval se présenterait au poteau, il sera forcé d'accomplir le parcours.
5^o STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 10 août, avant midi. — Publication des poids le jeudi 12 août, à midi. — Déclaration de forfait le jeudi 19 août, avant midi.

Conditions générales. — Les Courses de Saumur sont régies par le Code de la Société d'encouragement et le Code de la Société des steeple-chase.

Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétariat de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris; ceux pour les courses d'obstacles, au secrétariat de la Société des steeple-chase, 4, place de la Concorde.

Les engagements devront être accompagnés du signalement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

Saumur, le 29 avril 1880.
Les Commissaires:
E. PIÉTU, V^o DE PIOLANT, G. LE BRECO.
Approuvé:
Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,
TIARD.

Commission administrative.
MM. le Préfet de Maine-et-Loire, le Colonel commandant l'École de cavalerie, le Sous-Préfet de Saumur, le Maire de Saumur, présidents honoraires.

MM. Gustave Le Breco, président; E. Proust, secrétaire-trésorier; Picherit-Château, J. Mulot, P. Bréchnignac, G. Guinebert, C. Raguideau, M. Lancement, E. Piette, architecte; E. Piétu, écuyer en chef, vice-président; V^o de Piolant, capitaine-écuyer; de Vaulogé, lieutenant-écuyer; de Grailly, lieutenant de dragons; Souriau, lieutenant d'artillerie; de Faily, sous-lieutenant.

A l'occasion de la promotion dans la Légion d'Honneur de M. Chevrollier, instituteur à Angers depuis 54 ans, les anciens élèves de l'institution se réuniront dans un banquet, le 8 août prochain. Ceux qui n'auraient pas reçu d'invitation à prendre part à la souscription, sont priés de considérer le présent avis comme leur étant adressé personnellement.

La souscription, fixée à 7 francs, sera reçue jusqu'au 1^{er} août chez M. Tournerie, secrétaire, rue Boisnet, à Angers.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Square du théâtre, les morceaux suivants:

- 1^o Torine, pas redoublé (M. GESLAND).
- 2^o La Traviata, fantaisie (VERDI).
- 3^o Le Chant des Amis, chœur à quatre parties (A. THOMAS).
- 4^o Martha, fantaisie (FLOROW).
- 5^o La Noce du Village, chœur à quatre parties (LAURENT DE RILLÉ).

Théâtre de Saumur. — La représentation des artistes du Palais-Royal, que nous avons annoncée hier, aura lieu le vendredi 30 juillet courant.

ANGERS.

Les officiers du 42^e cuirassiers, ayant à leur tête M. le lieutenant-colonel Rosier, commandant par intérim le régiment, se sont rendus samedi, en visite de corps, chez M. le général commandant la subdivision, chez M. le premier président de la Cour d'appel et chez M. le préfet. M^{rs} Freppel étant absent, la visite a été remise à l'époque de son retour.

Le 17 juillet, vers cinq heures du soir, pendant un fort orage, quatre ouvriers fendeurs d'ardoises à la carrière de l'Ouest, en Renazé (Mayenne), étaient rassemblés sous un tue-vent; la foudre tomba sur eux et tua du coup les nommés Vaillant et Judon, deux de Renazé, sont très grièvement blessés.

NIORT.

Par arrêté de M. le maire Pellevoisin, on a empêché cette année à Niort les processions de la Fête-Dieu, sous prétexte qu'elles offensaient la liberté de conscience de quelques protestants et surtout des libres-penseurs; sous prétexte aussi qu'elles arrêtaient la circulation en ville.

Le Poitou demande à M. le Maire pourquoi il tolère la singulière procession dont les habitants viennent d'être témoins. Un homme affublé d'un jupon de femme, ayant une couronne sur la tête, et assis sur les barreaux d'une échelle portée par seize hommes, traverse triomphalement la ville de Niort!

Toute cette bande braille le « sang impur » et le « Ça ira. »

C'est pourtant un jour de marché, et ce grotesque cortège empêche, sur plusieurs points, la libre circulation des voitures; il choque aussi l'honnêteté publique.

Nous lisons dans le Poitou:

« L'orage qui a failli troubler mercredi soir, à Niort, la fête dite Nationale, a causé, nous dit-on, de bien grands ravages et un irréparable malheur dans la région. »

» A Saint-Laurs, une femme aurait été tuée par la foudre.

» Dans la commune de Fenoux, les récoltes ont été dans un très-vaste périmètre complètement couchées et presque détruites. »

Un article violent du Phare de la Loire, répandu à profusion dans le canton de Josselin, et menaçant le château du duc de Rohan de la colère du peuple, a produit la plus vive indignation dans le pays. Tous les Josselinois savent que ce château, représenté comme le dernier vestige de la féodalité, abrite derrière ses murs une famille illustre, dont la bienfaisance et la générosité sont proverbiales. Aussi, les sentiments naturellement droits du peuple de Josselin ont-ils fait bonne justice des excitations haineuses de la feuille écarlate. (Morbihanais.)

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un orage formidable a éclaté sur Châteaubriant et plusieurs communes environnantes.

Un terrible accident a eu lieu au Perrat, commune de Saint-Aubin-des-Châteaux. La foudre est tombée sur une étable et a communiqué le feu à la toiture. Deux hommes se trouvaient debout, causant ensemble dans l'embrasure de la porte; l'un, le nommé Legouais, est foudroyé et tombe mort; l'autre est renversé inanimé sur le sol. La foudre a

produit sur lui un effet étrange: à partir du milieu du sommet de la tête jusque dans le cou, elle a tracé une raie d'environ deux centimètres de longueur, parfaitement régulière; les cheveux sont complètement brûlés et laissent la peau à nu. Le fluide a suivi le dos, occasionné plusieurs brûlures à l'épaule et disparu sans causer le moindre dommage aux vêtements.

Au bourg de Ruffigné, le tonnerre est tombé en trois endroits, et notamment sur la maison d'école des garçons, au milieu de la classe où 40 enfants se trouvaient réunis. Personne n'a été atteint et tout se borne à des dégâts matériels. (Espérance, de Nantes.)

A Dinan (Côtes-du-Nord), écrit-on de cette localité, les fonctionnaires, en général, et un certain nombre de débiteurs de boissons et de tabac, avaient obéi, mercredi 14, à la consigne que l'on pouvait qualifier de celle du « drapeau forcé »; mais les hommes libres avaient, à la presque unanimité, refusé de pavoiser.

Nous n'avons pas été pour cela privés de la Marseillaise. Cet air aux tristes souvenirs, que les Prussiens jouèrent, par dérision, à Sedan, devant nos pauvres soldats vaincus, a été répété cinq ou six fois, par ordre, comme toujours.

Les illuminations des maisons particulières ont été aussi rares que les drapeaux.

Voici en quels termes le conseil municipal de Loudéac, chef-lieu d'arrondissement des Côtes-du-Nord, a refusé le crédit qui lui était demandé pour la fête du 14 juillet:

« Considérant que le 14 juillet 1789 fut une journée sanglante où furent massacrés sans raison quelques militaires et invalides préposés à la garde de la Bastille, où un régiment entier de gardes françaises, trahissant son drapeau et ses chefs, se livra armes et bagages à l'émeute; que l'époque sinistre de la Terreur s'ouvre à partir de ce jour; qu'en ordonnant des réjouissances publiques, on cherche de la France entière l'approbation des excès et des crimes de ce lugubre anniversaire; que les mêmes raisons qui auraient fait repousser l'anniversaire du 18 mars comme jour de fête nationale, existent pour le 14 juillet;

» Considérant que rien, dans les circonstances actuelles, ne peut donner lieu à des réjouissances publiques; qu'une grande partie de la France est attristée des mesures violentes prises par le gouvernement à l'égard d'une classe de citoyens généralement respectés et spécialement affectionnés par la population de Loudéac;

» Refuse tout crédit, etc.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Marchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 20 juillet.
Le marché témoigne des dispositions excellentes. On sent des résistances à la hausse sur nos rentes et sur les principaux fonds étrangers, mais la fermeté est complète; s'il y a quelques réalisations, elles trouvent leur contre-partie facilement dans les ordres d'achats.

Le 5 0/0 fait 120.40. On cote à 76.35 sur le Florin d'Autriche et à 85.25, après 85.50, sur l'Italien.

Il faut noter le vif mouvement qui se produit sur la Banque hypothécaire et sur la Banque d'escompte. Nous l'avions prévu en engageant nos lecteurs à acheter. Les cours actuels sont encore des plus favorables. Il y a également avantage à se porter sur la Société générale française de Crédit qui doit prochainement dépasser les prix de 720 ou de 730.

Les Obligations du gouvernement de Québec présentées par la Banque de Paris aux capitalistes français sont parfaitement accueillies. La souscription a lieu jeudi. Il faut s'empresser d'adresser ses demandes.

Le mouvement des achats est fort animé sur les bons privilégiés de l'Assurance financière. Pour se procurer ces titres à 420 fr. nets à payer, il faut s'adresser à la Société générale française de Crédit, 17, rue de Londres, à Paris. On sait que les Bons sont remboursables à 2,500 fr. et que le remboursement est garanti par un titre de rente française.

On est à 960 sur le Crédit lyonnais, à 1,100 sur la Banque de Paris et à 1,280 sur le Crédit foncier.

gnie ayant pris à sa charge l'impôt de 3 0/0 sur le revenu.
Les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurances) sont demandées sur le marché officiel à 710. On traite à 315 les actions de la Fondiaria-Vie dont les affaires prennent en Italie le développement le plus rapide et le plus fructueux.

LA ROUENNAISE
Compagnie d'assurances contre l'incendie
43^e année d'existence
VENTE
DE
4,000 ACTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:
MM. LE SUBUR, magistrat, ancien avoué, président. — POUYER-QUERTIER, G. O. *, sénateur, ancien Ministre des finances. — BELLEST (Casimir), négociant, ancien Conseiller municipal de la ville de Rouen. — GONDREY-COURT de LIGNY (Hurauld de), *, directeur de l'octroi de Rouen. — FRÈRE (Henri), avocat à la Cour d'appel. — NETIEN, *, ancien maire de Rouen, ancien membre de l'Assemblée Nationale. — COUTURIER (Edouard), manufacturier. — DEGLATIGNY, manufacturier. — DELAFOND (Jules) fils aîné, négociant.
Directeur gérant: M. A. DESSEAUX.

LA ROUENNAISE, créée en 1837, a été transformée de Société d'assurances mutuelles en Compagnie à primes fixes, au capital de 4 millions de francs divisé en 8,000 actions de 500 fr. libérées d'un quart, soit de 125 fr.

Les 4,000 actions ci-dessus font partie des 8,000 composant le capital social et proviennent du groupe des fondateurs. Elles sont offertes au prix de

550 francs net à payer:
100 fr. en faisant la demande,
200 fr. à la répartition,
250 fr. du 1^{er} au 10 octobre 1880.

On peut évaluer des maintenant à 25 fr. environ par action le dividende de l'exercice courant (Voir la notice).

Les demandes seront reçues:

LE SAMEDI 24 JUILLET COURANT
A LA SOCIÉTÉ NOUVELLE
52, rue de Châteaudun, à Paris
A son BUREAU AUXILIAIRE, 13, rue des Halles,
A LA BANQUE NATIONALE
11, rue Le Peletier, à Paris

En province, aux SUCCURSALES de la SOCIÉTÉ NOUVELLE

Les formalités pour l'admission des actions à la cote officielle seront remplies.

On peut dès maintenant adresser les demandes par lettres accompagnées du premier versement.

Marché de Saumur du 17 juillet.

Blé commer (l ^h)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé nouv. (l ^h)	—	Huile chene	50	—	—
Froment (l ^h) 77	25	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy ^e 74	24 29	— Luzerne	50	—	—
Seigle 75	15 50	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge 65	15 60	Luzerne	780	90	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	52	—
Fèves 75	15 50	Amandes	50	—	—
Pois blancs 80	48	Cire jaune	50	100	—
— rouges 80	36	Chauvres 1 ^{er}	—	—	—
Graine de lin.	70	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis 50	17	2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité 125 à 150
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id. 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id. 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id. 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 90 à 100
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id. 85 à 90

ROUGES (2 hect. 20).

Sonay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité 150 à 150
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Id. 1877.	3 ^e id. 110 à 110
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité 110 à 110
Varrains, 1878.	2 ^e id. 110 à 110
Bourguell, 1878.	1 ^{re} qualité 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Id. 1877.	3 ^e id. 110 à 110
Restigné 1878.	1 ^{re} qualité 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Chinon, 1878.	1 ^{re} id. 110 à 110
Id. 1877.	2 ^e id. 110 à 110
Id. 1877.	3 ^e id. 110 à 110

LA BANQUE MOBILIERE
8, rue de la Harpe, Paris
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL: 500 MILLIONS.
desire trouver des personnes honorables, anciens Officiers militaires, Banquiers, Officiers retraités ou anciens Fonctionnaires, comme Correspondants ou Directeurs d'agence en province.
COMPTES AVANTAGESÉS
Sous le patronage de l'Administration des Finances (Affranchir)

PLUS DE TÊTES CHAUVES!
HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. — On jugera.
WALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (op. le Louvre) PARIS.

VIVE L'ANJOU!

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A. J. VERRIER, musique de M. X...

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77^e de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

Prix : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc. ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. ROSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 35 matin.	
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 55 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		4 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		11 30 —	
6 45 —		10 47 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 %	85 40	»	»	10	Crédit Foncier colonial	410	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique	585	»	»	12 50
3 % amortissable	87 40	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr. . . .	1275	1 25	»	»	»	Canal de Suez	1320	22 50	»	»
4 1/2 %	115 75	»	»	25	Obligations foncières 1877. . . .	363	1 75	»	»	»	Société autrichienne	607 50	»	»	1 25
5 %	120 45	30	»	»	Obligations communales 1879. . . .	477 50	»	»	50	»	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	515	»	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %/4. . . .	477	2 50	»	»	»	Est	386	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	511 50	»	»	3 50	Soc. de Crédit ind. et comm. . . .	735	»	»	5	»	Midi	388	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	»	Crédit mobilier	645	10	»	»	»	Nord	390	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	515	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche. . . .	750	»	»	5	»	Orléans	387	»	»	»
— 1865, 4 %/4	533	1	»	»	Est	752 50	2 50	»	»	»	Océans	388	»	»	»
— 1869, 3 %/4	407	1 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	1375	2 50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	389	»	»	»
— 1871, 8 %/4	398	2	»	»	Midi	1033 75	1 25	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»	»
— 1875, 4 %/4	525	4	»	»	Nord	1002 50	2 50	»	»	»	Paris-Bourbonnais	385 50	»	»	»
— 1876, 4 %/4	519 50	4	»	50	Orléans	1218 75	»	»	»	»	Canal de Suez	575	»	»	»
Banque de France	3465	»	»	15	Ouest	810	7 50	»	»	»					
Comptoir d'escompte	980	10	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	1330	»	»	5	»					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — — — — omnibus.		8 — 21 — — — — — omnibus.	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — — — — omnibus.	
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.		12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.	
3 — 32 — — — — — soir, omnibus.		4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — — — — soir, omnibus.		10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 37 — — — — — soir, omnibus.			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. U. MAURICEAU, ancien huissier à Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (287)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
A VENDRE
Par adjudication volontaire, Le dimanche 8 août 1880, à midi précis.
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
LES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M. Guillaume PRAX.

Premier lot.
UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 2, consistant dans :

1° Un corps de bâtiment sur la rue, élevé d'un rez-de-chaussée, d'un premier et un second étage, greniers au-dessus; le tout distribué, savoir : le rez-de-chaussée, en boutique et petit salon à côté, où se trouve un puits, et les deux étages en chambres avec alcôve et cheminées;

2° Une petite cour avec lieux d'aisances et bûcher;

3° Un corps de bâtiment sur le derrière, cuisine et cellier au rez-de-chaussée, qui sont au-dessus, tant de la cuisine que d'une partie d'une autre propriété dépendant de la succession.
Deuxième lot.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4, composée, au rez-de-chaussée, d'une boutique, un petit salon, une cuisine au bout; au premier étage, une chambre donnant sur la rue; au deuxième étage, une chambre, et grenier sur le tout.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
S'adresser à M. COURTET. (533)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,
Appartenant à M. Brazille.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances à côté, cuisine, salle à manger, escalier desservant la maison;

Au premier étage, cinq chambres tapissées et lambrissées; cheminée en marbre dans le salon, la salle à manger et trois des chambres au premier;

Trois greniers et une grande mansarde sur le tout;
Et UNE VIGNE, au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (415)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Pour cause de cessation d'exploitation.

Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de relevée, à Saumur, sur la place de la Bilange.

Il sera procédé, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères

D'UNE MOISSONNEUSE
EN TRÈS-BON ETAT
(Système Samelsson).

Au comptant, plus 10 0/0.
Le commissaire-priseur,
THUBÉ. (419)

A LOUER
Présentement ou pour Noël 1880.

MAGASIN ET APPARTEMENT
S'adresser à la maison GERBRAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

M^e BEAUBREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

UN MÉNAGE demande un emploi pour travail de toute espèce.
S'adresser au bureau du journal.

MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
Universelle Internationale
PARIS 1878



Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

AVIS
Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

Salez
AU
Sel de Conserve
AU LIEU DU Sel Ordinaire pour obtenir la Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc.
DEPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.

Nouveau Parfum
MELATI DE CHINE
MÉDAILLE D'ARGENT
A L'EXPOSITION DE 1878

Essence..... au MELATI
Savon..... au MELATI
Eau de Toilette... au MELATI
Pommade..... au MELATI
Huile..... au MELATI
Poudre de Riz... au MELATI

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA
PARFUMERIE VICTORIA
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (337)

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGUELONNE, Prieur.
INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR BOURSAUD
EN L'AN
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguier, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Librairie Aug. BOYER et Co, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE
PETIT DICTIONNAIRE COMPLET
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :
1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL
Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.
Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs;
relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,